

DIAGNOSTIC ÉNERGETIQUE DIA'TERRE

DÉFINITION DE L'ACTION

Traduction concrète du Grenelle de l'environnement, le diagnostic énergétique est issu du Plan de Performance Énergétique qui contribue au changement de modèle énergétique et à la lutte contre les dérèglements climatiques.

Le diagnostic énergétique consiste à réaliser un état des lieux des quantités d'énergies directes (fuel, électricité, gaz...) et indirectes (engrais, aliments, bâtiments, matériel...) consommées par l'exploitation agricole sur une année en globalité et au niveau des productions.

A l'issue de ce diagnostic, le technicien de la Chambre d'Agriculture vous conseille sur les économies d'énergies possibles.

LES MOYENS

- Un technicien agréé par la DDT
- Utilisation du logiciel national DIA'TERRE pour la compilation des données

LES BÉNÉFICES

- Connaissances des consommations d'énergie de l'exploitation
- Connaissances des consommations d'énergie atelier par atelier
- Comparatifs avec des groupes de même production et de même territoire
- Une subvention financée par le FEADER, la DDT, l'ADEME et le Conseil Régional est possible lors d'un investissement dans du matériel à économie d'énergie



© APCA

LE CHIFFRE

50 % d'économie sur la consommation du tank à lait après investissement d'un prérefroidisseur*

**Chiffrage basé sur un troupeau moyen de 60 VL et 550 000 L.*

PUBLIC CONCERNÉ

Tous les agriculteurs du département

MODALITÉS

- Saisie des données de l'exploitation par l'agriculteur dans le document de collecte
- Rendez-vous sur l'exploitation pour compléter le document de collecte avec l'agriculteur
- Saisie par le technicien de la Chambre d'Agriculture dans le logiciel Dia'Terre
- Compte-rendu restitué dans un délai de 2 mois

TARIFS

Tarifs et conditions de vente sur demande